



Syndic ne renouvelle pas son contrat à la prochaine AG

Par **immeuble dans le 01**, le **21/07/2018** à **18:57**

Bonjour,

Ayant de nombreuses difficultés avec notre syndic (gros manque de communication et d'information envers le conseil syndical), nous lui demandons très régulièrement des informations par courriers.

Suite à ceci, celui-ci nous a fait part de sa décision de ne pas se représenter à l'élection de la fonction de syndic à la prochaine AG.

Y-a-t-il une procédure à suivre pour le conseil syndical (nous avons une proposition de contrat concernant un syndic que nous voulions présenter en concurrence) ? Doit-on effectuer une assemblée générale spécifique à l'élection du syndic ?

La consultation des comptes et l'élaboration de l'ordre du jour avec le syndic actuel s'effectuent tout de même ?

En vous remerciant de vos réponses qui nous seront très bénéfiques.

Cordialement.

Par **amajuris**, le **22/07/2018** à **10:43**

bonjour,

vous mettez à l'ordre du jour de votre prochaine a.g., la désignation d'un nouveau syndic,

mais je vous conseille de proposer plusieurs devis.
salutations

Par immeuble dans le 01, le 22/07/2018 à 20:25

Bonjour, merci pour votre réponse. Dans ce cas nous pouvons effectuer notre ag annuelle et dans l'ordre du jour inclure la désignation d'un nouveau syndic comme pour une mise en concurrence standard ou devons nous faire une ag spécifique comme lors d'une démission du syndic ? Cordialement.